



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ANNÉE FINANCIÈRE 2021 -

En tant que maire de la Municipalité de Cantley et conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, j'ai le devoir de vous faire rapport sur la situation financière de la Municipalité pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2021. Je me dois, entre autres, de vous faire part des faits saillants des derniers états financiers consolidés et des rapports de l'auditeur indépendant à leurs égards. J'ai également inclus dans le présent document un sommaire des principales acquisitions effectuées en 2021 quant aux immobilisations. Finalement, je fais état de la rémunération et de l'allocation annuelle des membres du conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - 2021

Plus tôt ce soir, et comme requis en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Monsieur Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier consolidé et les rapports de l'auditeur indépendant pour l'année 2021. Ce rapport financier consolidé fut dressé par Monsieur Parent et vérifié par les auditeurs indépendants de chez Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis, en date du 30 août 2022, une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Municipalité, ainsi que sur le taux global de taxation réel. Leurs rapports font état, entre autres, de la responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance quant aux états, la responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit desdits états et leur opinion sur ces états.

Le paragraphe d'opinion des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 sur les états financiers consolidés va donc comme suit :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité de Cantley au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). »



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ - 2021

Au niveau des résultats, les revenus se sont élevés à 19 876 000 \$ (dont 2 626 000 \$ en revenus d'investissement) alors que les dépenses se sont chiffrées à 20 572 000 \$, incluant l'amortissement des immobilisations d'un montant de 3 530 000 \$. Par conséquent, l'année financière 2021 s'est soldée par un déficit comptable de 696 000 \$.

Au cours de l'exercice, la municipalité a modifié la méthode de comptabilisation des paiements de transfert relatifs à ses remboursements de dette à long terme. Auparavant, la municipalité utilisait la méthode comptable du Gouvernement du Québec. Toutefois, selon les normes comptables pour le secteur public, la municipalité doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert lié à des subventions pluriannuelles qu'elle reçoit en vertu d'entente de partage de frais, lorsque les dépenses sont réalisées et non à la réception de l'argent. L'impact est expliqué en note 23 du rapport financier annuel et se rapporte principalement à la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ) des années passées.

LES REVENUS DE 2021

(TOTAL DE 19 876 000 \$)

Malgré la décision budgétaire de ne pas hausser, pour une neuvième (9^e) année consécutive, le taux de taxation de base des citoyens et citoyennes de Cantley en 2021, les revenus émanant de ces taxes foncières ont augmenté de près de 340 000 \$ par rapport à 2020, pour se situer à 13 291 050 \$ en 2021. Cette hausse des revenus est principalement attribuable aux nouvelles constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire de Cantley.

Les revenus de fonctionnement de 2021 incluaient, entre autres, des subventions d'un montant de 168 000 \$ reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et de 377 000 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Au cours de l'exercice 2020, de généreux dons de terrains d'une valeur marchande combinée de 1 500 000 \$ ont fait augmenter les revenus d'investissement. Également en 2020, la subvention du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM), d'un total combiné de 5 320 000 \$, était également incluse



aux revenus d'investissement de l'année 2020. Ces deux éléments de revenus d'investissement ne se sont malheureusement pas répétés en 2021. La presque totalité des revenus d'investissement de l'exercice 2021 provient de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ) relativement au financement de plusieurs de nos investissements en infrastructures routières.

LES DÉPENSES DE 2021

(TOTAL DE 20 572 000 \$)

Les dépenses totales ont augmenté de près de 11 % par rapport à 2020; soit une hausse d'un peu plus de 2 030 000 \$ pour 2021. Voici la répartition des dépenses :

	2021	2020
Rémunération et charges sociales	5 610 643 \$	4 949 050 \$
Biens et services	6 821 638 \$	6 214 661 \$
Frais de financement	627 588 \$	569 759 \$
Quotes-parts à des organismes municipaux	3 982 236 \$	3 960 344 \$
Amortissement des immobilisations	3 529 811 \$	2 847 591 \$
TOTAL DES DÉPENSES	20 571 916 \$	18 541 405 \$

Les principales augmentations au niveau des dépenses salariales sont dues à la signature des conventions collectives avec l'Association des Pompiers et Premiers répondants de Cantley (A.P.P.Cantley) et avec le Syndicat des employés(ées) de la municipalité de Cantley (CSN).

Également, l'embauche de journaliers et la location de nombreux équipements lourds (avec et sans opérateur) furent nécessaires afin de répondre aux nombreux chantiers de la voirie ainsi qu'aux multiples activités d'aménagement et d'entretien des parcs de la Municipalité.

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Ayant dégagé un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 1 387 269 \$ en 2021, le déficit de fonctionnement non affecté se situe donc à 3 431 228 \$ au 31 décembre 2021. Ce déficit était de l'ordre de 670 018 \$ au 31 décembre 2020. Rappelons que le conseil municipal de 2020-2021 a entériné, par l'entremise de résolutions, des décisions afin de financer à même le surplus non affecté les éléments suivants :



- l'acquisition d'équipements et l'aménagement des parcs 763 000 \$
- l'achat de granulat 192 000 \$
- des achats d'équipements destinés au Service des travaux publics 119 000 \$
- le pavage des trois casernes 116 000 \$
- les dépenses d'élections 99 000 \$
- la poursuite du dossier de refonte règlementaire d'urbanisme 44 000 \$
- l'acquisition d'un véhicule électrique 33 000 \$

PRINCIPALES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS POUR 2021

Malgré la pandémie de la COVID-19 qui continuait de sévir, les investissements en infrastructures municipales ont été nombreux en 2021. Voici les principaux travaux et acquisitions qui ont été réalisés au cours du dernier exercice financier quant aux immobilisations (acquisitions totales de 13 322 355 \$) :

DESCRIPTION	MONTANT
Travaux de réfection et de pavage des rues	10 158 000 \$
Rénovations majeures de la Maison des Bâisseurs	1 937 000 \$
Divers équipements et aménagements de parcs	829 000 \$
Divers équipements destinés au Service des travaux publics	119 000 \$
Pavage des casernes	116 000 \$
Acquisition d'ordinateurs et autres acquisitions bureautiques	62 000 \$
Divers équipements destinés au Service des incendies et premiers répondants	45 000 \$
Acquisition d'un véhicule électrique	33 000 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit une mention dans le rapport financier annuel de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.



Ces informations sont également reproduites ci-dessous. Notez que ces données excluent les charges sociales.

Élu(e)s en poste au cours de 2021

	Rémunération municipale *	Allocation municipale de dépenses	Rémunération de la MRC	Total
Brunette, Madeleine (mairesse)	52 423 \$	17 401 \$	31 601 \$	101 425 \$
Gomes, David (maire)	3 614 \$	1 683 \$	2 255 \$	7 552 \$
Bélisle, Nathalie (conseillère - district #1)	1 383 \$	654 \$	-	2 037 \$
Sabourin, Aimé (conseiller - district #1)	25 853 \$	8 494 \$	-	34 347 \$
Bosco, Jean (conseiller - district #2)	1 383 \$	654 \$	-	2 037 \$
Lapierre, Jocelyne (conseillère - district #2)	23 229 \$	8 494 \$	-	31 723 \$
Normandin, Philippe (conseiller - district #3)	1 468 \$	654 \$	-	2 122 \$
Trahan, Jean-Benoit (conseiller - district #3)	22 265 \$	8 494 \$	-	30 759 \$
Plamondon, Sarah (conseillère - district #4)	21 987 \$	9 149 \$	-	31 136 \$
Joanisse, Louis Simon (conseiller - district #5)	25 694 \$	8 494 \$	-	34 188 \$
Lalonde, Jean-Charles (conseiller - district #5)	1 383 \$	654 \$	-	2 037 \$
De Bellefeuille, Jean-Nicolas (conseiller - district #6)	21 715 \$	9 149 \$	-	30 864 \$

* La rémunération municipale inclut le salaire brut, les jetons de présence aux comités municipaux et la prime de maire suppléant, s'il y a lieu.

David Gomes, maire
Le 30 août 2022